

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2666**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Cession, à la SAS DEJIFI, de 2 emplacements de parking double situés au premier sous-sol de l'ensemble immobilier Le Colysée en copropriété 12, rue Jules Vallès

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011**Décision n° B-2011-2666**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Cession, à la SAS DEJIFI, de 2 emplacements de parking double situés au premier sous-sol de l'ensemble immobilier Le Colysée en copropriété 12, rue Jules Vallès**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par adjudication forcée du 5 décembre 2002, la Communauté urbaine de Lyon est devenue propriétaire de 2 emplacements de parking double représentant chacun 11/10 000 des parties communes générales, constituant les lots n° 90 et 91 dans un immeuble en copropriété cadastré sous le numéro 12 de la section BL d'une superficie de 1 993 mètres carrés et situés au premier sous-sol d'un ensemble immobilier Le Colysée 12, rue Jules Vallès à Villeurbanne.

La Communauté urbaine est aujourd'hui disposée à vendre ces 2 emplacements, libres de toute location ou occupation, à la SAS DEJIFI qui souhaite s'en porter acquéreur.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine céderait à la société SAS DEJIFI les biens ci-dessus désignés pour un montant de 36 000 €, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 27 mai 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la société SAS DEJIFI, pour un montant de 36 000 €, de 2 emplacements de parking double constituant les lots n° 90 et 91 dans un immeuble en copropriété cadastré sous le numéro 12 de la section BL d'une superficie totale de 1 993 mètres carrés et situés au premier sous-sol d'un ensemble immobilier Le Colysée 12, rue Jules Vallès à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le Président à signer tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1756, le 7 février 2011 pour la somme de 15 000 000 €.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2011 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 36 000 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du patrimoine communautaire, valeur à ce jour, tenant compte de l'amortissement : 11 557,53 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 100 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.